
Assemblée des États Parties

Distr. générale
31 octobre 2006
FRANÇAIS
Original: anglais

Cinquième session

La Haye

23 novembre – 1^{er} décembre 2006

Rapport sur la modification de l'exercice budgétaire de la Cour*

* Document précédemment publié sous la cote ICC-ASP/5/CBF.1/7.

I. Introduction

1. L'exercice budgétaire de la Cour pénale internationale («la Cour») correspond actuellement à l'année civile, c'est-à-dire que la clôture de l'exercice financier et budgétaire y afférent, l'établissement des bilans de fin d'exercice, la consolidation des données et l'ouverture du nouvel exercice se font en décembre. Les rapports sur les résultats de fin d'exercice et les états financiers sont soumis avant le mois d'avril de l'exercice suivant. Pour les questions financières, budgétaires et de contrôle budgétaire, les procédures et transactions sont définies conformément aux obligations en matière de comptes-rendus de l'exercice en cours. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée des États Parties (ICC-ASP/4/Res.4, paragraphe 39), le présent rapport analyse les incidences d'une modification de l'exercice budgétaire.

II. Incidence sur l'Organisation

2. La modification de l'exercice budgétaire coûtera aux États Membres quelque 546 515 euros. Elle aura une incidence administrative significative sur l'Organisation et ses services connexes et la présentation des informations devra tenir compte de la modification des dates pendant deux exercices. Conformément à l'article 4.5 du Règlement financier, la durée de validité des obligations est de 12 mois après la fin de l'exercice auquel elles se rapportent. Par conséquent, la durée de validité des obligations sera différente (6 ou 18 mois) pour l'exercice suivant immédiatement le changement de date, ce qui aura une incidence sur les procédures du système SAP applicables aux obligations, ces dernières étant liées à un exercice budgétaire. Les autres incidences sont évoquées ci-après.

3. **Incidence sur les contributions:** la modification de l'exercice budgétaire se conciliera mal avec le cycle budgétaire de certains États Parties, ce qui pourrait se traduire par des retards importants dans la réception des contributions, ces États Parties n'étant pas en mesure de tenir compte du budget approuvé de la Cour dans leurs propres budgets. L'accroissement des performances de la Cour se traduit également par une augmentation des dépenses moyennes. Les retards enregistrés dans la réception des contributions auront un effet préjudiciable sur les liquidités et, par conséquent, une incidence négative sur les opérations.

4. **Incidence sur le Règlement financier:** plusieurs articles et règles du Règlement financier devront être modifiés pour tenir compte de la modification de l'exercice budgétaire, notamment ceux concernant le calcul des arriérés des États Parties, le calcul de l'excédent de liquidités et la présentation des états financiers au Commissaire aux comptes.

5. **Incidence sur les états financiers et la vérification externe des comptes:** les états financiers de trois exercices budgétaires consécutifs ne seront pas comparables à ceux des exercices précédents, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'opinion d'audit de ces trois états financiers consécutifs.

6. **Incidence pratique:** avec un exercice budgétaire courant de juillet à juin, la clôture des comptes et la préparation des états financiers devraient se faire pendant les vacances d'été. Les principaux fonctionnaires de la Section des finances seraient donc absents pendant l'un des cycles de travail les plus importants et les plus chargés de cette Section.

7. **Incidence sur le processus d'achat:** pendant les vacances d'été, le personnel de nombreux fournisseurs est réduit au minimum. Une grande partie des achats de la Cour concerne des contrats de maintenance dont la durée coïncide avec l'exercice budgétaire. Par conséquent, des contrats clés pourraient être retardés en raison des effectifs réduits de la Cour et des fournisseurs.

8. Le système SAP s'applique à plusieurs mécanismes de l'exercice budgétaire (fiscal) dans le secteur public et le secteur privé. En raison d'un dynamisme organisationnel, particulièrement dans le secteur privé, souvent dû à des restructurations, des fusions, etc., le système SAP prévoit un ensemble de procédures de restructuration de fin d'exercice appelé «exercice court», qui permettent aux entreprises de modifier leur exercice budgétaire de façon dynamique. L'application du processus d'«exercice court» se fait au moyen d'un ensemble normalisé d'activités et de procédures de configuration qui exécutent ces fonctions.

Impératifs

Les impératifs d'application de la procédure d'«exercice court» sont les suivants:

- Analyse de l'incidence sur les procédures administratives:
 - Données de référence dans les domaines administratifs connexes (finances, budget, contrôle budgétaire, gestion des actifs, etc.). Les livres comptables (grand livre et livre de comptabilité analytique) doivent être restructurés en raison de la relation entre la configuration et l'exercice
 - Etendue des changements dans les catégories de données transactionnelles;
 - Etendue des changements dans les procédures fonctionnelles – une partie de la représentation des procédures administratives des domaines concernés doit être remaniée;
- Données financières consolidées de l'exercice où les modifications sont apportées;
- Activités de configuration du système, entreprises par des consultants;
- Modification des rapports d'exercice, entreprise par des consultants;
- Formation à la nouvelle configuration;
- Essai des activités préalable à leur transfert dans un environnement de production;
- Période transitoire: exploitation en parallèle de deux structures d'information financière.

Ventilation des coûts

Activité	Journée-consultant - (finances/budget et contrôle budgétaire)	Total €
Activités d'analyse et de configuration des systèmes (normalisées)	120	150 000,00
Modifications des rapports d'exercice	30	37 500,00
Transfert de savoir-faire	30	37 500,00
Documentation (représentation des procédures administratives, système, utilisateur final)	15	18 750,00
Total	195	243 750,00

Coût moyen d'une journée-consultant: 1 250,00 euros.

9. Il convient d'ajouter à ces coûts directs les coûts internes de recrutement de fonctionnaires (finances et budget) pour procéder aux modifications, car la disponibilité des ressources internes est un facteur critique de réussite. Le personnel interne de la Cour n'étant pas en mesure de dégager des ressources pour ces travaux, nous serions dans l'obligation d'externaliser. Nous estimons que 50% des ressources mentionnées ci-dessus seront nécessaires pour que des consultants moins hautement qualifiés mettent le système à l'épreuve de la production et soulagent la charge de travail de la Cour pendant la période de post-production.

Soutien externalisé (€)	243 750,00 / 2	121 875,00
-------------------------	-----------------------	-------------------

10. Un examen interne des sections de la Division des services administratifs communs affectées par cette modification a révélé que celles-ci nécessiteraient un soutien supplémentaire prolongé pour faire face aux changements décrits ci-dessus, pendant et après l'exécution des contrats des consultants.

Section	Soutien supplémentaire	Total €
Finances	12 mois GS-OL ¹	60 300
Ressources humaines	12 mois GS-OL	60 300
Gestion des voyages	3 mois GS-OL	15 070
Budget et contrôle budgétaire	6 mois GS-OL	30 150
Achats	3 mois GS-OL	15 070
Total		180 890

Calendrier d'exécution possible

La durée des activités de modification de l'exercice budgétaire est estimée sur la base des meilleures pratiques du système SAP, à savoir:

- Préparation, configuration du système, transfert de savoir-faire et essais: 3 mois
 - Révision des rapports d'exercice, essai et utilisation: 1 mois
- Total: 4 mois**

Coût estimatif total

€546 515

11. L'analyse ci-dessus ne tient pas compte des heures consacrées par la direction à cette question ou des interférences possibles avec les opérations en cours.

--- 0 ---

¹ GS-OL Services généraux – Autre classe